



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **SERVICE EN LIGNE ORIENTATION**

**Comment demander sa voie d'orientation après  
la 3<sup>e</sup> ?**

***Dialogue avec le conseil de classe***

# Se connecter au service en ligne Orientation

Compatible avec tous types de supports, tablettes, smartphones, ordinateurs

Accès avec l'adresse unique [teleservices.education.gouv.fr](https://teleservices.education.gouv.fr)

**Le compte ÉduConnect peut donner accès :**

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

**Je sélectionne mon profil**

  
**Responsable d'élève**

  
**Élève**

**Le compte du représentant légal permet de formuler les choix et de prendre connaissance de l'avis du conseil de classe.**

**Le compte de l'élève permet de lire ce que le représentant légal a complété.**

### Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

 Responsable d'élève

### Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant

[Identifiant oublié ? →](#)

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe

[Mot de passe oublié ? →](#)

**Se connecter**

[Je n'ai pas de compte →](#)

ou

### Je me connecte avec FranceConnect



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour ÉduConnect !

**Se connecter avec mon compte ÉduConnect, l'identifiant et le mot de passe transmis par le chef d'établissement.**

[Accueil](#) [Mes services](#) [Contact](#)

## Fil des évènements

10 - 12  
2024 - 2025

[Filtrer](#)

### Orientation après la 3e

Au 2<sup>e</sup> trimestre, indiquez au conseil de classe vos souhaits d'orientation entre voie générale et technologique et voie professionnelle.

Choisir son orientation

**Le Fil des événements  
indique l'action à faire.**

## Informations générales

**Vous avez un ou plusieurs enfants scolarisés à l'école élémentaire, au collège ou au lycée...**

Remarque : Si vous n'êtes pas représentant(e) légal(e), aucun service n'est actuellement disponible pour les enfants à votre charge.

En qualité de représentant(e) légal(e), vous pouvez accéder aux services en ligne pour vos enfants depuis le menu [Mes services](#).

Retrouvez sur le portail [Scolarité Services](#) toutes les informations dont vous avez besoin pour suivre la scolarité et réaliser rapidement certaines démarches en ligne.

Vous pouvez par exemple...

Dès l'école élémentaire :

- Consulter le livret du CP à la 3e et télécharger notamment les diverses attestations présentes
- Si votre enfant entre en 6e : l'inscrire dans son collège (s'il propose le service)

À partir du collège :

- Vérifier vos informations personnelles ainsi que celles de votre enfant et, si besoin mettre à jour vos données (adresse, téléphone, courriel, etc.)
- Faire une demande de bourse
- Suivre la phase d'orientation en fin de 3e
- ...d'autres services peuvent être proposés par l'établissement de votre enfant

Progressivement, le portail [Scolarité Services](#) s'enrichira de nouvelles fonctionnalités pour faciliter votre quotidien.

Vos services en ligne sont dans le menu [Mes services](#).

**Accès aux services en  
ligne dans le menu  
Mes services.**

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

Accueil

Mes services

Contact

## Mes services

M. P. L.



|  Actualités

 **Orientation**

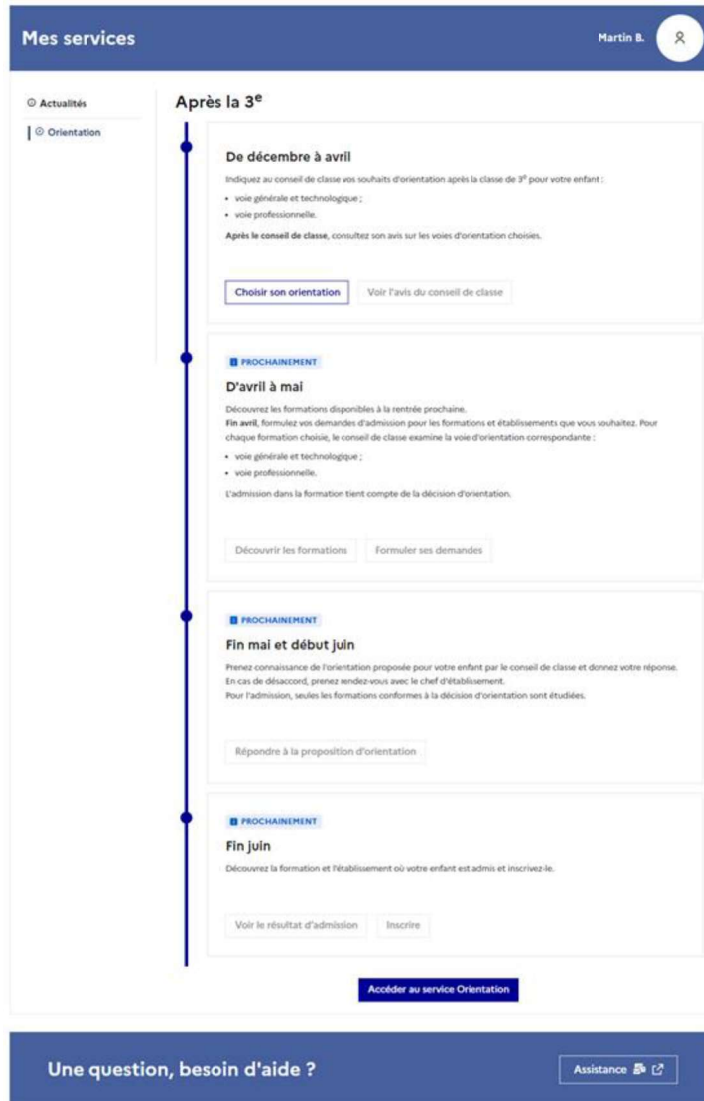
### Message de l'établissement

Bienvenue sur Sclarité services.

**Sur la page d'accueil de Sclarité services choisir Orientation à partir de la date indiquée par le chef d'établissement.**

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  



Mes services Martin B.

Actualités

Orientation

**Après la 3<sup>e</sup>**

**De décembre à avril**

Indiquez au conseil de classe vos souhaits d'orientation après la classe de 3<sup>e</sup> pour votre enfant :

- voie générale et technologique ;
- voie professionnelle.

Après le conseil de classe, consultez son avis sur les voies d'orientation choisies.

**Choisir son orientation** Voir l'avis du conseil de classe

**PROCHAINEMENT**

**D'avril à mai**

Découvrez les formations disponibles à la rentrée prochaine.  
**Fin avril**, formulez vos demandes d'admission pour les formations et établissements que vous souhaitez. Pour chaque formation choisie, le conseil de classe examine la voie d'orientation correspondante :

- voie générale et technologique ;
- voie professionnelle.

L'admission dans la formation tient compte de la décision d'orientation.

Découvrir les formations Formuler ses demandes

**PROCHAINEMENT**

**Fin mai et début juin**

Prenez connaissance de l'orientation proposée pour votre enfant par le conseil de classe et donnez votre réponse. En cas de désaccord, prenez rendez-vous avec le chef d'établissement. Pour l'admission, seules les formations conformes à la décision d'orientation sont étudiées.

Répondre à la proposition d'orientation

**PROCHAINEMENT**

**Fin juin**

Découvrez la formation et l'établissement où votre enfant est admis et inscrivez-le.

Voir le résultat d'admission Inscrire

**Accéder au service Orientation**

Une question, besoin d'aide ? Assistance

le calendrier permet de voir toutes les étapes de l'orientation après la 3<sup>e</sup>.

Le bouton activé correspond à l'action à faire.

Après la 3<sup>e</sup>

**De décembre à avril**

Indiquez au conseil de classe vos souhaits d'orientation après la classe de 3<sup>e</sup> pour votre enfant :

- voie générale et technologique ;
- voie professionnelle.

Après le conseil de classe, consultez son avis sur les voies d'orientation choisies.

**Choisir son orientation** Voir l'avis du conseil de classe

**D'avril à mai**

Découvrez les formations disponibles à la rentrée prochaine.  
**Fin avril**, formulez vos demandes d'admission pour les formations et établissements que vous souhaitez. Pour chaque formation choisie, le conseil de classe examine la voie d'orientation correspondante :

- voie générale et technologique ;
- voie professionnelle.

L'admission dans la formation tient compte de la décision d'orientation.

Découvrir les formations Formuler ses demandes